

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 30 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 24 avril 2026, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Florence LE BEC étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/66

En date du 30 avril 2026

Portant sur :

Travaux de voirie 2026 – Demande de subvention

Membres	29
Présents	25
Représentés	4
Votants	29
Exprimés	29
Pour	29
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Monsieur Sébastien LAPORTE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José DUDOIGNON, Madame Béatrice BOTHIER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Christelle THORÉ, Madame Isabelle AUBRY, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Inès ROVARINO, Madame Claire Amandine TILUS, Monsieur Arnaud BLAINEAU, Monsieur Aurélien ZANKOWITCH, Monsieur Thomas BOULESTEIX, Madame Elodie CORGNE, Monsieur Gérard BRIOT, Monsieur Philippe GOUT, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Aurélie POUGET, Madame Albina DESPROGES.

Représentés : Madame Marie-Claire SELLAS par Madame Florence LE BEC, Monsieur François VENEL par Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Philippe SAVIGNAT par Monsieur José DUDOIGNON, Madame Céline BENOS par Monsieur Gérard BRIOT.

Dans le cadre de son programme annuel de « Grosses Réparations » sur la voirie communale, la Collectivité a programmé la réfection des trottoirs du lotissement Rieux Cros II. Ces travaux seront réalisés en Régie Municipale et affichent un coût prévisionnel de 50 500 € HT.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mai 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2026

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale au titre des Contrats Départementaux Territoriaux pour l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve le projet de réfection des trottoirs du lotissement Rieux Cros II
- approuve le Plan de financement tel que présenté ci-dessous

Dépenses		Recettes	
Travaux	: 50 000,00 €	Conseil Départemental (30%)	: 15 150,00 €
Frais annexes	: 500,00 €	Commune (70%)	: 35 350,00 €
TOTAL HT	: 50 500,00 €	TOTAL HT	: 50 500,00 €

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour attribution d'une subvention

A AIXE SUR VIENNE, le 30 avril 2026

René ARNAUD

Florence LE BEC

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 4 mai 2026, date de sa publication.